

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 42676 du 11 juin 2018 portant attribution
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1816163S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel ;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011 relative à la formation des gradés supérieurs de gendarmerie nationale à l'encadrement opérationnel et au commandement,

Décide :

Article 1^{er}

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué à compter du 18 juin 2018, au sous-officier de gendarmerie dont le nom suit :

Dutour Daniel

NIGEND : 121 276

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 juin 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
J.-M. ISOARDI